



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.5.0

N° de la demande 2011-2019
Demande : Limites maximales de résidus (LMR) à l'importation
Produit : Fludioxonil de qualité technique
Numéro d'homologation : 28399
Matières actives (m. a.) : Fludioxonil
N° de document de l'ARLA : 2361092

But de la demande

La présente demande vise à établir des limites maximales de résidus (LMR) à l'importation et à réexaminer les LMR établies précédemment pour le fludioxonil dans ou sur les ananas, les tomates et les agrumes (groupe de cultures 10 révisé).

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation environnementale et évaluation de la valeur

Aucune évaluation des propriétés chimiques ou de la valeur ni aucune évaluation environnementale n'est requise pour la présente demande.

Évaluation sanitaire

Les données sur les résidus pour le fludioxonil dans les tomates, les pamplemousses, les oranges et les ananas ont été présentées afin d'appuyer l'importation des tomates, des agrumes et des ananas au Canada. Dans le cadre de cette requête, on a réévalué les données sur les résidus dans ou sur les agrumes (c.-à-d. les oranges, les citrons et les pamplemousses). De plus, une étude sur la transformation des ananas traités a été examinée et des études sur la transformation des tomates, des oranges et des citrons traités ont également été réexaminées afin de définir le potentiel de concentration de résidus de fludioxonil dans les produits transformés.

Limites maximales de résidus

D'après les résidus maximaux relevés dans les cultures, les limites maximales de résidus (LMR) visant les résidus de fludioxonil dans ou sur les cultures et les produits transformés seront proposées comme il est indiqué au tableau 1. La LMR de 10 ppm établie actuellement pour le fludioxonil dans ou sur les agrumes (groupe de cultures 10) s'appliquera aux agrumes (groupe de cultures 10 révisé). La LMR de 500 ppm établie actuellement pour l'huile d'agrumes restera inchangée après cet examen. Les résidus de fludioxonil dans les produits transformés qui ne sont pas indiqués au tableau 1 sont assujettis aux LMR recommandées pour les produits agricoles crus (PAC).

Tableau 1. Résumé des données d'essais sur le terrain et des données de transformation utilisées pour recommander les limites maximales de résidus (LMR)

Denrée	Méthode d'application ¹ (Dose d'application totale)	DAA ² (jour)	Résidus (ppm)		Facteur de transformation expérimental	LMR	
			Min.	Max.		Établie actuellement	Recommandée
Ananas sans couronnes	Trempage (30,4 g m.a./50 L) + épandage (434 g m.a./50 L)	0	4,41	6,50	0,96 (jus)	Aucune	20
	Mouillage (30,4 g m.a./50 L) + épandage (434 g m.a./50 L)	0	4,57	7,18			
Tomates	Trempage (de 54,4 à 57,6 g m.a./100 L)	0	0,275	1,19	0,3 (purée) 1,1 (pâte)	0,5 ³	5,0 ³
	Mouillage (de 57,4 à 57,5 g m.a./100 L)	0	0,237	1,16			
	Épandage dans la ligne d'emballage (de 217,7 à 218,6 g m.a./50 tonnes de fruits)	0	0,170	1,97			
Oranges	Trempage (60 g m.a./100 L)	0	0,70	1,10	0,03 (jus) 69 (huile) 1,9 (écorce)	10 (groupe de cultures 10) ⁴ 500 (huile d'agrumes) ⁵	10 (groupe de cultures 10 révisé) ⁴ 500 (huile d'agrumes) ⁵
	BV (0,45 kg m.a./250 tonnes de fruits)	0	0,37	0,74			
	Mouillage (30 g m.a./100 L) + BV (0,23 kg m.a./250 tonnes de fruits)	0	0,32	0,53			
	Mouillage (60 g m.a./100 L) + BV (0,45 kg m.a./250 tonnes de fruits)	0	0,75	0,86			
	BV (0,45 kg m.a./250 tonnes de fruits)	0	0,62	0,85			
	BV (0,91 kg m.a./250 tonnes de fruits)	0	0,90	1,00			
	Trempage/cire d'entreposage + trempage (240 g m.a./100 L)	0	1,40	2,96			
	Épandage/cire d'entreposage + épandage/cire d'entreposage (1,8 kg m.a./250 tonnes de fruits)	0	0,41	0,70			
Pamplemousses	Trempage (60 g m.a./100 L)	0	0,6	0,95	0,03 (jus) 69 (huile) 1,9 (écorce)	10 (groupe de cultures 10) ⁴ 500 (huile d'agrumes) ⁵	10 (groupe de cultures 10 révisé) ⁴ 500 (huile d'agrumes) ⁵
	BV (0,45 kg m.a./250 tonnes de fruits)	0	0,07	0,67			

Denrée	Méthode d'application ¹ (Dose d'application totale)	DAA ² (jour)	Résidus (ppm)		Facteur de transformation expérimental	LMR	
			Min.	Max.		Établie actuellement	Recommandée
	Mouillage (30 g m.a./100 L) + BV (0,23 kg m.a./250 tonnes de fruits)	0	0,14	0,34			
	Mouillage (60 g m.a./100 L) + BV (0,45 kg m.a./250 tonnes de fruits)	0	0,17	0,59			
	BV (0,45 kg m.a./250 tonnes de fruits)	0	0,05	0,92			
	BV (0,91 kg m.a./250 tonnes de fruits)	0	1,50	1,50			
	Trempage/cire d'entreposage + trempage (240 g m.a./100 L)	0	4,25	6,85			
	Épandage/cire d'entreposage + épandage/cire d'entreposage (1,8 kg m.a./250 tonnes de fruits)	0	0,49	0,55			
Citrons	Trempage/cire d'entreposage + trempage (240 g m.a./100 L)	0	2,01	4,28	0,03 (jus) 69 (huile) 1,9 (écorce)	10 (groupe de cultures 10) ⁴ 500 (huile d'agrumes) ⁵	10 (groupe de cultures 10 révisé) ⁴ 500 (huile d'agrumes) ⁵
	Épandage/cire d'entreposage + épandage/cire d'entreposage (1,8 kg m.a./250 tonnes de fruits)	0	0,65	1,01			

¹ BV = bas volume. ² DAA = jours suivant la dernière application. ³ La LMR recommandée de 5,0 ppm remplacera la LMR de 0,5 ppm établie actuellement pour les tomates. ⁴ La LMR de 10 ppm établie actuellement dans ou sur les agrumes (groupe de cultures 10) s'appliquera au groupe de cultures révisé des agrumes (groupe de cultures 10 révisé). ⁵ La LMR de 500 ppm établie actuellement pour l'huile d'agrumes ne changera pas après cet examen.

Conclusions

Après l'examen des données disponibles, les LMR pour les ananas, les tomates et les agrumes (groupe de cultures 10 révisé) sont recommandées pour tenir compte des résidus de fludioxonil. Les résidus de fludioxonil dans ces cultures aux LMR proposées ne poseront de risque inacceptable pour aucune sous-population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Références

PMRA

Document

Number	Référence
1036430	2003, Fludioxonil: Magnitude of the Residues on Citrus (Post Harvest), DACO: 7.4.1
1036431	2003, Fludioxonil: Magnitude of the Residues on Citrus (Post Harvest), DACO: 7.4.1
1036434	2003, Fludioxonil: Magnitude of the Residues on Citrus (Post Harvest), MRID: 1036435
1672338	2005, Cyprodinil + Fludioxonil: Magnitude of Residues on Tomato (IR-4 PR No. 08124), DACO: 7.4.1,7.4.2,7.4.5
2052238	2011, 7.4.1-3 Propiconazole + Fludioxonil: Magnitude of the Residue on tomato following post-harvest application., DACO: 7.4.1
2052396	2004, Fludioxonil: Magnitude of the Residue in or on Oranges and Grapefruit Following Post-Harvest Applications, DACO: 7.4.1
2052401	2011, Fludioxonil: Magnitude of the Residue on Pineapple Following Post-Harvest treatment, IR-4 Project Number 10203, DACO: 7.4.1
2118570	2005, Fludioxonil: Magnitude of the Residue in or on Oranges and Grapefruit Following Post-Harvest Applications, DACO: 7.4.1, DACO: 7.4.1

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2014

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.